



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°049/2012 DU 27 JUIN 2012

Autorisant le lancement d'étude d'« optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés » et la signature de la convention de financement idoine

L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de juin à neuf heures quinze, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et Madame Yvette LICHTLE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	20 juin 2012
Date d'affichage :	20 juin 2012

Résultats des votes

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

06 Juillet 2012

Affichage de la présente délibération le :

11 JUIL. 2012

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	<i>William TICCHI</i>
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	<i>Mairai SUN</i>
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William		X	<i>Théodore TETUAETARA</i>
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
18		15		3

DELIBERATION N°049/2012 DU 27 JUIN 2012

Autorisant le lancement de l'étude d'« optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés » et la signature de la convention de financement idoine

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-5, L. 2224-13 à L. 2224-16 et L. 2313-1 ;
- VU Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- ~~VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;~~
- VU l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le courrier de réponse n°754 du 21 mai 2012 de l'ADEME Polynésie française ;
- VU Le conseil d'exploitation SPIC DECHETS en sa séance du 11 juin 2012 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOpte :

- Article 1^{er} :** L'opération d' « optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés » dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'ADEME et la Polynésie française est approuvée.
- Article 2 :** Le montant prévisionnel maximum de cette opération est estimé à 7.7 millions de francs pacifique (TTC) avec un financement à hauteur de 70 % du coût hors taxe.
- Article 3 :** Le Maire ou son premier adjoint en cas d'empêchement de celui-ci, est autorisé à lancer la consultation, signer le contrat ou le cas échéant le marché public correspondant ainsi que les actes mettant en œuvre cette opération.
- Article 4 :** Le Maire est autorisé à signer la convention de financement idoine avec l'ADEME.
- Article 5:** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire


Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... - 9 JUIL. 2012

11 JUIL. 2012

et publication du

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON

